

"PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES"



Agenda Communal

Novembre-Décembre 2020

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville

LE TEC CRÉE
la ligne
51
NOUVELLE LIAISON
Villers-la-Ville - Louvain-la-Neuve
Dès le
1^{er} octobre 2020



Sommaire

- P2: En bref
- P2 à 5: Travaux
- P6: Mobilité
- P7 et 8: Environnement
- P9 et 10: Social - PCS
- P11: Santé
- P11: Jeunesse
- P11: Extrascolaire
- P12 et 13: Culture
- P13: Tourisme
- P14 et 15: Prévention
- P16: Evènements



Suivez aussi l'info sur fb1495 - Commune de Villers-la-Ville

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville - Editeur Responsable: Julie Charles - Site: <http://www.villers-la-ville.be>

E-mail: villers-la-ville@skynet.be

Date limite de réception des informations pour la prochaine parution: Le vendredi 27 novembre 2020

En bref

Julienne, une centenaire fêtée dans la tourmente du COVID à la Closière Cornet !



Résidente à la Closière Cornet depuis le 2 janvier 2006, Madame **Julienne DESMET**, née à Tervuren le 19 juin 1920 a célébré ses 100 ans, le 30 juillet dernier, sans pouvoir être enlacée et embrassée par sa famille et ses amis de la Résidence. En effet, le COVID 19 a chamboulé totalement le quotidien des pensionnaires.

Julienne est une personne très discrète, couturière de métier et passionnée par ces nombreuses visites au Musée Royal de l'Afrique centrale à Bruxelles. Elle apprécie la musique classique, aime beaucoup les puzzles et adore s'adonner aux jeux de mémoire tel que « Qui veut gagner des millions ». A ce propos, le personnel de la Closière nous a confié que dans sa chambre se trouvait des billets « de millions » fictifs et que son souhait était de racheter la Maison de repos !

Elle est dynamique et remplie de bonnes idées. Emmanuel Burton, Député-Bourgmestre et Anne-Michèle Pierard, 1ère Echevine en charge des Aînés ont été déposer les cadeaux, suivant les règles sanitaires en vigueur. Ils formulent tous deux le vœu que **Madame DESMET** puisse encore profiter et jouer pleinement tout en gardant une excellente santé.

Campagne de dératisation

La commune de Villers-la-Ville effectuera **une campagne de dératisation** ces 03 et 04 décembre. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Service Travaux de la commune au 071/87.03.69/81/88.

Travaux

Travaux des Arcades : des news du chantier

Les travaux de reconstruction des Arcades de l'ancienne pharmacie de l'Abbaye de Villers-la-Ville se poursuivent et les ouvriers de l'entreprise Galère mettent les bouchées doubles afin de respecter les timings annoncés.

Le chantier a débuté il y a trois mois et les ouvrages ne manquent pas ! Les arcades en pierre et les deux arcs en anse de panier (situés au-dessus de la route) ont été remontés alors que le voile béton et les briques du registre inférieur devraient prochainement être mis en œuvre. Les travaux de remontage des maçonneries de briques et de pierres en parement devant le voile en béton – y compris la pose du blason et les maçonneries sur les retours de murs – ont commencé et se poursuivront jusqu'au mois de décembre. En fonction des conditions climatiques et des températures, la pose de l'enduit sur la partie supérieure est également indiquée au planning.

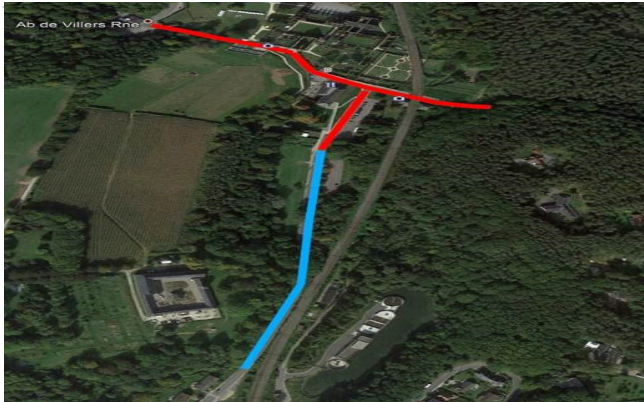
Pour suivre l'état de la circulation, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site web de la commune <http://www.villers-la-ville.be/arcade> ou sur la page Facebook de la commune. Vous y retrouverez toutes les mises à jour relatives aux éventuelles fermetures de la voirie. Vous pouvez également joindre directement Galère SA au 0478/73.06.55.





Travaux (suite)

Zones 30 et 50km/h aux abords des Ruines – Avenue Georges Speeckaert et rue de l'Abbaye



En bleu la zone 50km/h et en rouge la zone 30km/h.

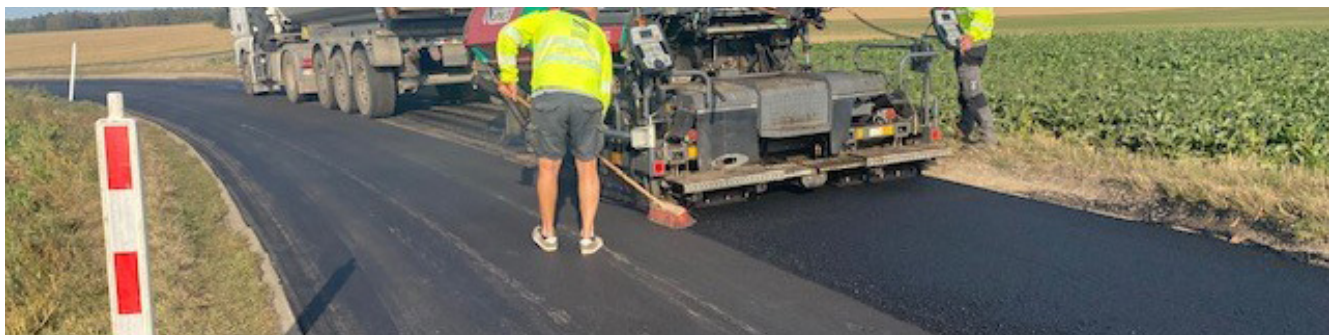
Le Conseil communal, en sa séance du 03 avril 2019, avait décidé de créer une zone 30 dans et autour du site des Ruines de l'Abbaye comprenant les rues de l'Abbaye, du Goddiarch et l'Avenue Georges Speeckaert.

Depuis cette rentrée scolaire, l'établissement scolaire Nespa, qui était installé temporairement à la ferme de l'Abbaye a repris ses quartiers sur la Commune de Genappe. La circulation est dès lors moins dense et une partie de cette zone 30 n'a plus lieu d'être, n'étant plus fréquentée par des écoliers.

Dès lors, en concertation avec le SPW-Mobilité, il a été décidé de ramener une partie de la zone 30 à 50km/h à partir de l'accès vers la ferme de l'Abbaye (au niveau de l'ancienne gare) jusqu'au mur de séparation entre les deux parkings des ruines, au niveau

de la microbrasserie des Hostieux moines. C'est d'ailleurs à cet endroit que sera placé un des deux portiques prévus pour protéger les arcades en cours de reconstruction, le second étant prévu à la porte de Bruxelles (Chalet de la Forêt). La portion de route se situant entre les deux parkings de l'Abbaye et le croisement des rues de l'Abbaye avec la rue Bois d'Hez et de Chevelipont ainsi que la petite partie jusqu'à l'arcade près du Syndicat d'Initiative reste, elle, à 30km/h.

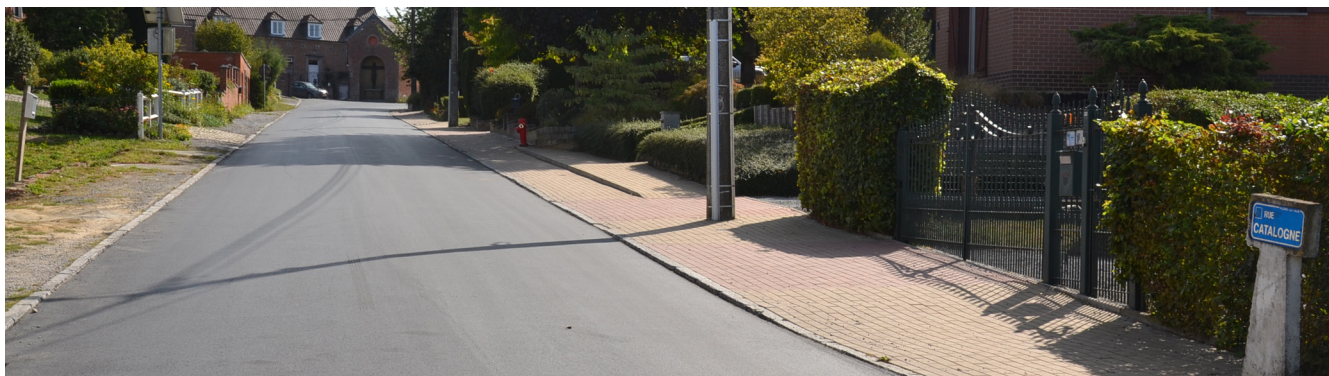
Etats des lieux des chantiers communaux



De nombreux travaux d'asphaltage se sont terminés sur les parties de voiries suivantes : **Rues Catalogne, des Vieilles Voies, de Rigenée, de la Pirère, Chemins Notre-Dame et des Sablières et Avenue des Peupliers.** D'autres portions de route seront également asphaltées dans les mois à venir.

Les ouvriers communaux sont actuellement à pied d'œuvre pour aménager **le parking de la maison communautaire.** La traversée de ce parking permettra d'éviter le dangereux carrefour dit du 1830 pour les automobilistes qui souhaitent rejoindre la rue de la Jouerie.

Ensuite, les ouvriers placeront de nouveaux trottoirs à la **rue de l'Enfer.**



Travaux (suite)

L'école de Tilly rénovée et agrandie : un splendide résultat



L'attente a été longue mais le résultat en vaut vraiment la peine! Pour le plus grand bonheur des enseignants et de ces 210 élèves (chiffres de septembre 2020), la nouvelle école flambant neuve de Tilly a pu accueillir tout ce beau monde dans des superbes bâtiments rénovés et lumineux à la rentrée de septembre.

Les travaux auront duré deux ans et demi et la particularité de ce chantier résidait dans l'intégration de nouveaux bâtiments autour des anciens locaux mais également dans la volonté de la commune de conserver les élèves sur place durant la totalité des travaux. L'ancien bâtiment en briques rouges a été construit en 1900 alors que l'autre partie datait elle de 1963. La première phase du chantier consistait en la rénovation de l'aile 1900 alors que la seconde avait pour objectif la rénovation de l'aile 1963 ainsi qu'une extension. L'ensemble actuel se veut donc cohérent et fait la part belle à cette jonction moderne entre l'ancien et le neuf.

Erigés selon le système de basse énergie, les bâtiments sont équipés de vitrages et de châssis les plus isolants possibles et dotés de systèmes de ventilation double flux avec récupération de chaleur. L'accès à l'école peut également se faire via une rampe d'accès PMR et un système de marquage au sol spécifique a été mis sur pied pour les personnes malvoyantes. Les abords de l'école doivent encore être aménagés ainsi que les places de parking et le dépose-minute (la rue du Culot devant être refaite, ces travaux seront réalisés en même temps).



Fiche technique

Travaux de préservation, rénovation & extension de l'école communale de Tilly

Date de début du chantier : avril 2018

Date de fin du chantier : septembre 2020

Montant total des travaux : 3.424.170,82€ TVAC

Architecte : Henry Lebrun

Maître d'œuvre : LIXON

Superficie : AVANT : 925m²
APRES : 2.455m²

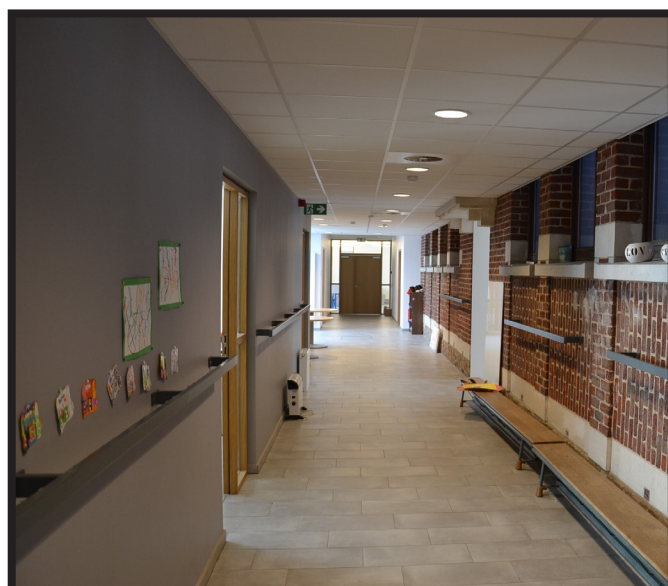


Travaux (suite)



La nouvelle école de Tilly c'est :

- 4 classes de maternelle (+ un local polyvalent, une réserve, un bloc sanitaire avec 2 toilettes, rangement, évier et lavabo pour chaque classe)
- 9 classes de primaire
 - 1 cyberclasse
- 1 grande cuisine pour les deux sections
 - 2 réfectoires
- 1 salle de gym de 200m² avec un revêtement de sol multi-usage + vestiaires, douches et sanitaires
 - 3 grandes cours
- 1 nouvelle aile administrative
 - 1 salle de sieste
 - 1 salle des profs
 - 1 préau
 - 1 infirmerie
- De nombreux sanitaires dans toutes les sections



Mobilité (suite)

Deux bornes électriques voient le jour à Villers-la-Ville

La commune de Villers-la-Ville s'est dotée il y a peu de deux bornes de recharge publiques. La première, située sur le parking de la Maison communale, vient d'être installée récemment alors que la seconde se trouve sur le parking



communal de la rue de Marbais et vient remplacer l'ancien dispositif.

Ces deux bornes, faciles d'utilisation et dont le coût s'élève à 0,30€ le kW/h sont d'ores et déjà opérationnelles. La marche à suivre se trouve directement sur la borne et vous n'aurez besoin que de votre téléphone portable et d'un câble.

La Ligne Express Nivelles-Namur renforcée !



Depuis le 1er octobre 2020, le TEC, a lancé son nouveau réseau structurant **EXPRESS**. Villers-la-Ville bénéficie des améliorations ! La ligne Wel Namur-Nivelles devient la ligne E 5 ! La liaison est assurée toutes les heures, dans les deux sens, du lundi au vendredi aussi bien en période scolaire qu'en période de vacances scolaires. 15 allers-retours par jour sont ainsi prévus. Notre commune bénéficie toujours de deux arrêts sur cette ligne, le long de la chaussée de Namur, l'un à Sart-Dames-Avelines et l'autre à Marbais.

Rens. : <http://www.villers-la-ville.be/ligneexpress>

Un bus à travers nos villages

Villers-la-Ville tient enfin sa ligne de bus. Le Collège communal se réjouit de ce nouveau partenariat avec le TEC Direction Brabant wallon. Elle s'inscrit au sein d'une amélioration globale des liaisons au sud de Louvain-la-Neuve. Attendue pour 2021, c'est finalement dès le 1er octobre 2020 que le TEC Direction Brabant wallon a réorganisé ses lignes au sud de Louvain-la-Neuve.

Au départ de l'Abbaye de Villers-la-Ville, la ligne 51 rejoindra dès lors Louvain-la-Neuve en passant par Marbais, Marbisoux, Tilly, Strichon, Mellery, Gentinnes, Saint-Gery, Villeroux, Héவில் et Mont-Saint-Guibert.

La ligne traverse nos villages près de huit fois par jour. Le samedi, le bus rejoint Louvain-la-Neuve trois fois. Retrouvez les horaires et les différents arrêts sur le site communal via l'adresse directe : <http://www.villers-la-ville/bus51>

LE TEC CRÉE
la ligne

51

NOUVELLE LIAISON
Villers-la-Ville - Louvain-la-Neuve

Dès le
1^{er} octobre 2020

TEC



Environnement

De nouvelles fontaines à eau pour moins de plastique

La Commune de Villers-la-Ville a pris la décision de tendre vers le **zéro plastic**. Depuis quelques semaines, la Maison communale et le Hall de voirie sont équipés de fontaines à eau (sur pied ou sur table, eau froide, tempérée et pétillante) reliées au réseau de distribution d'eau publique. Cette action a été prise sur base du constat que près de 700 bouteilles d'eau en plastiques étaient consommées annuellement.

Deux autres projets étaient prêts à démarrer : d'une part passer au vrac pour les biscuits servis lors des réunions et d'autre part, limiter l'utilisation des plastiques à usage unique par le service de nettoyage. Malheureusement, la crise du Covid nous a imposé de mettre en veille les initiatives afin de respecter les règles sanitaires.



Distribution des plants : l'année des fruitiers !

La Semaine de l'Arbre est une tradition bien installée à Villers-la-Ville. Comme le dit le dicton: « A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine... ». Cette année, l'Echevine de l'Environnement, Julie Charles, et le Service Espaces Verts vous attendent ce vendredi 20 novembre 2020 au Marché de Villers-la-Ville dès 17h30 jusqu'à 19h pour vous proposer une belle variété d'arbustes et d'arbres fruitiers. Dans un premier temps, afin d'assurer la distribution à tous, un plant maximum sera remis par personne. Aucune inscription n'est nécessaire.

Voici la liste des essences fruitières qui seront disponibles : groseiller rouge, poirier 'Williams', pommier 'Jonagold', prunier 'Prune de Prince', mirabellier de 'Metz', reine-claude d'Oullins, cerisier 'bigarreau noir', vigne 'boskoop glory'.

Renseignements : Service Environnement : environnement@villers-la-ville.be - 071/87.03.89
En raison de l'actualité sanitaire, le port du masque sera obligatoire. Vous trouverez également à votre disposition du gel désinfectant. Nous vous demanderons également de veiller à respecter la distance de sécurité (1,50 m) dans la file d'attente.



Attirer les hirondelles de rivage

Le Comité de Gestion de la Réserve de Gentissart souhaite voir revenir en plus grand nombre les hirondelles de rivage. Pour ce faire, le flanc sud de la lagune de la SPAQUE a été dégagé pour créer un stimuli pour y accueillir la nidification des hirondelles. Les travaux se sont terminés mi-septembre. Les effets pourront être mesurés au printemps. (Le site n'est pas accessible depuis le domaine public.)



Environnement (suite)

Vers une commune toujours plus propre : Merci et bravo aux participants

La situation sanitaire n'a pas découragé les 16 équipes inscrites pour participer à cette édition quelque peu particulière et décalée du Grand nettoyage de printemps.

Ce ne sont pas moins de 107 participants qui ont sillonné les quartiers de l'entité les 24, 25, 26 et 27 septembre derniers. Au total, ce sont 82 sacs de déchets ramassés par les bénévoles et le service communal de la propreté, ce qui équivaut à environ 330 kg de déchets.

Nous leur disons un énorme MERCI pour leur implication à rendre notre cadre de vie plus agréable et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour 7^{ème} édition les 25, 26, 27 et 28 mars 2021.

<https://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/>

Nb : les masques chirurgicaux - qui ne sont pas biodégradables - ainsi que les mégots de cigarette sont des poisons pour la garantie de notre propreté. Soyez donc vigilants !



Action Radon 2020 : Faites le test !

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Il est la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays. Des solutions existent pour s'en protéger et la première étape est de connaître le taux de radon dans votre habitation. Des détecteurs de radon peuvent être commandés via le site <http://www.actionradon.be> au prix de 15€. Plus d'infos sur le site web ou au 010/68.66.36.

Santé

Création de la première Commission Santé & Bien-Etre à Villers-la-Ville



A l'initiative de Madame Delphine Haulotte, Echevine de la santé et de la cohésion sociale en collaboration avec Emmanuel Burton Député-Bourgmestre et le Collège communal, ceux-ci ont mis en place en septembre la première réunion de la Commission Santé et Bien-Etre.

Cette Commission est composée des professionnels de la santé de toute l'entité de Villers-la-Ville (médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmiers, sages-femmes, logopèdes, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pharmaciens, dentistes, la direction de la MRS).

L'objectif de cette Commission est de permettre aux acteurs de la santé d'échanger des pratiques locales, de se connaître, d'échanger des points en terme de prévention et ou traitement pour les citoyens villersois. Cette Commission pourra aussi informer ou donner des avis au collège au niveau santé.

Cette réunion a permis de faire le point sur la situation Covid-19 au sein des Villersois, de voir si tous les professionnels avaient reçu le matériel de protection, d'échanger dans la coordination des informations et d'échanger sur le système de testing mis en place à la salle communautaire à Marbais.

Delphine Haulotte a rappelé lors du sondage les besoins de nos citoyens. L'un des axes est celui de la Santé. Dans cette fiche d'action, nous souhaiterions mettre en avant la sensibilisation sur base de conférence, de dépistage, de soutien aux personnes malades mais également la création d'atelier pour des personnes isolées et la réalisation de tracts sur des différentes maladies afin de toucher préventivement notre population et savoir vers qui se diriger.

Grâce à cette Commission, d'autres thèmes de conférence ont été proposés par les professionnels de la santé.

Pour les nouveaux professionnels de santé, n'hésitez pas à contacter:

Madame C. Tielemans - coordinatrice au 071/87.03.84 ou cindy.tielemans@publilink.be

Madame D. Haulotte – Echevine - delphine.haulotte@villers-la-ville.be

L'application Coronalert est disponible, téléchargez-la !



La pandémie de Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui a incité les autorités publiques à développer une application destinée à faciliter le suivi des contacts, afin d'enrayer au plus tôt la chaîne de transmission de ce virus.

Identifier rapidement les personnes ayant été en contact avec une maladie infectieuse permet de limiter la propagation de celle-ci. C'est pourquoi, depuis fin septembre, tous les Belges ont pu télécharger Coronalert, l'application développée par les entités fédérées de l'ensemble du pays.

Cette application s'inscrit dans une large stratégie de santé publique qui inclut à la fois les actions de la cellule de surveillance des maladies infectieuses ainsi que celles du call center tracing. Elle respecte totalement la vie privée de son utilisateur et permet notamment de renforcer le suivi des contacts en envoyant rapidement une alerte anonyme à une personne qui a eu un contact étroit avec un autre utilisateur de Coronalert.

L'application utilise la technologie Bluetooth et l'échange de codes aléatoires anonymes. Si elle constate qu'un utilisateur a été en contact étroit avec un individu testé positif au coronavirus, elle lui enverra une alerte totalement anonyme.

L'utilisateur ne saura donc pas avec qui, ni quand, ni où a eu lieu ce contact à

risque. L'utilisateur qui aura eu un contact à haut risque recevra une notification lui demandant d'effectuer un test. Il devra alors prendre contact avec son médecin traitant s'il présente des symptômes. En cas d'absence de symptômes, il pourra obtenir un code via le centre de suivi de contacts pour effectuer un test. **Téléchargez donc sans plus tarder l'application Coronalert !**

Social - Plan de Cohésion Sociale

Plus Jamais Seul(e) à Noël : Le repas de Noël solidaire

C'est le même concept innovant qui anime toute l'équipe Plus Jamais Seul(e) à Noël : l'organisation d'un repas de Noël de partage. Une occasion de vivre un véritable Noël solidaire. Tout le monde y est le bienvenu. Chasser la solitude de tous est bien l'objectif du groupe. Le rendez-vous est fixé le 24 décembre 2020, à Sart-Dames-Avelines.

Le principe est tout simple : chaque participant apporte un plat, une boisson et un dessert. Ce principe peut aussi s'adapter en fonction des mesures covid.

Pour les modalités pratiques (nappes, frais divers, ...), une participation de 5 € sera demandée.



Une carte de membre gratuite sera offerte à chaque participant.

Une magnifique soirée de Noël dans tous les sens de ses origines, dans la joie et la simplicité autour d'un repas festif.

Avec l'association Saint Vincent de Paul, un covoiturage éco-responsable sera organisé pour les personnes qui le souhaitent.

Comment y participer :

Vous contactez Freddy Vermeulen 0494 75 14 28 ou Marie Joëlle Vanwalleghem 0471 53 21 92 - pjsanoel@gmail.com

En pratique : PAF : 5€ - A partir de 19 heures, le jeudi 24 décembre 2020 en la Salle Polyvalente de Sart-Dames-Avelines, 40 rue Gustave Linet.

Réservation obligatoire.

En attendant, le groupe est toujours aussi actif au bien-être sur la solitude pour toutes les générations. C'est un rôle essentiel en cette période de pandémie.

Nos activités mensuelles prévues continuent et sont adaptées en fonction de l'actualité.

Social - Plan de Cohésion Sociale (suite)

Conférence « Le diabète sucré en 2020 »



Conférence

L'Échevine en charge de la santé, Madame D. HAULOTTE
en collaboration avec le Député-Bourgmestre, Monsieur E. BURTON
vous invite à la conférence

« Le diabète sucré en 2020 »
Par le Dr VANDERIJST
Le Mardi 10 novembre 2020
À 20h

Adresse:
Administration communale
Rue de Marbas, 37

Infos et inscriptions obligatoires:
Madame TIELEMANS – 071/87.03.84
cindy.tielemans@publilink.be



On entend parler du diabète mais en réalité...

Qu'est-ce que le diabète ?

Le diabète se caractérise par une hyperglycémie chronique, c'est-à-dire un excès de sucre dans le sang et donc un taux de glucose trop élevé.

Mais alors...

- Comment savoir si on a du diabète ?
- Quelle en est la cause?
- Est-il héréditaire?
- Quel est le traitement?

Une conférence sur le diabète sucré en 2020 vous est présentée le mardi 10 novembre 2020 à 20h à l'Administration Communale par le Dr JF VANDERIJST de la Clinique St Pierre d'Ottignies
Inscription obligatoire en raison des mesures sanitaires auprès de Madame TIELEMANS au 071/87.03.84 ou cindy.tielemans@publilink.be

Atelier cuisine « Paëlla poulet »

La diversité des régions et terroirs permet une cuisine très variée.
Voyageons vers l'Espagne !

Cuisiner une vraie paëlla, fameux plat emblématique national espagnol qui par ses couleurs nous rappellent le drapeau espagnol, le rouge du poivron et de la tomate, le jaune du riz safrané.

Cet atelier se fera à l'Administration communale le jeudi 19 novembre 2020 à 19h.

Après la préparation, nous dégusterons ce succulent plat tous ensemble.

PAF 10,00€ - places limitées à 15 personnes

Inscriptions obligatoires auprès de Madame Tielemans au 071/87.03.84 ou cindy.tielemans@publilink.be



Judi 19 novembre 2020
à 19h

Atelier cuisine

Thème: Paëlla poulet

Lieu: A l'Administration communale

Venez apprendre à réaliser une vraie paëlla espagnole. Nous la dégusterons ensuite tous ensemble.

10,00 € par pers

en collaboration avec nos producteurs locaux et nos spécialistes de l'alimentation Villersois.

Mesures sanitaires: Masque obligatoire, Distanciation 1m50 assurée, Gel hydroalcoolique à disposition

Places limitées à 15 participants. Inscription obligatoire: Madame TIELEMANS 071/87.03.84 ou cindy.tielemans@publilink.be au plus tard le 19 novembre 2020

Conférence Home Organising



Judi 26 novembre 2020
de 19h à 22h

Conférence et atelier « Home Organising »
Je m'organise chez moi pour me sentir mieux !

L'Échevine en charge de la santé, Madame D. HAULOTTE
en collaboration avec le Député-Bourgmestre, Monsieur E. BURTON
vous invite à la séance d'information présentée par:
Séverine LEBEGGE – Do It Well

PAF: 10,00€ sur le compte BE54 0910 1256 8397

Adresse:
Administration communale
Rue de Marbas, 37

Infos et inscriptions obligatoires:
Madame TIELEMANS – 071/87.03.84
cindy.tielemans@publilink.be



Vous manquez de place chez vous ? Les armoires débordent ? Les jouets des enfants envahissent toute votre maison ? Vous avez l'impression de passer beaucoup de temps à ranger mais le désordre revient tout aussi vite ? Venez assister à l'atelier «Home Organising: je m'organise chez moi pour me sentir mieux ! » le jeudi 26 novembre 2020 de 19 à 22h à l'Administration communale ainsi vous remettrez de l'ordre dans votre habitation !

En présence d'une coach en rangement et organisation, Séverine LEBEGGE (Do It Well), venez découvrir des conseils et des astuces simples pour mieux vous organiser...

PAF 10,00€ - places limitées à 15 personnes

Inscriptions obligatoires auprès de Madame Tielemans au 071/87.03.84 ou cindy.tielemans@publilink.be

Un Conseil communal des enfants (CCE) renouvelé et motivé !

Après plusieurs mois d'impossibilité suite, à la crise COVID19, le Conseil communal des enfants s'est renouvelé et apporte de nouvelles couleurs à notre paysage villersois.

Le CCE fonctionne depuis 2007. Il a pour objectif de susciter la curiosité chez les élèves des 5èmes et 6èmes primaires et permet d'apprendre les valeurs de démocratie et de citoyenneté. Il regroupe les enfants des écoles communales et libre de notre belle Commune. Les jeunes conseillers y abordent différentes thématiques qui leurs tiennent à cœur telles que la sécurité, l'environnement, la vie sociale et le sport. Ils sont un relais entre leurs écoles et le Collège communal. Les jeunes conseillers ont prêté serment le 7 octobre en respectant les mesures sanitaires

en vigueur et en présence du Député- Bourgmestre et de la Première Echevine en charge de la Jeunesse. Anne-Michèle Pierard et Emmanuel Burton sont heureux et fiers de permettre aux enfants de s'initier à la prise de parole, à la réflexion, au travail commun et à l'écoute des autres. Félicitations à eux. En route pour de beaux projets.

Les élus : DE RIBAU COURT Samuel, DE BROUX Lisa, DECHEF Tom, FONTAINE Hector, GENOT Loïs, GILLE Clément, LAURENT Elise, LOUCK MOGE Anna, MALOIR Romain, MANON Clément, MARTIN Arthur, MATTON Arthur, PANAYOTOU Thanassi, PTAK Sasha, THOMAS Eloïse, TRINTELER Maël.



Extrascolaire

Les aventures de Jaco proposent des activités toute l'année

« Les aventures de Jaco » propose des stages extrascolaires les mercredis de 14h à 16h30 pour les enfants de 3 à 12 ans à la Maison des Jeunes de Mellery (57 rue de Thébais).

Répartis en groupes d'âge, les enfants pourront s'épanouir autour d'activités et de thèmes abordés en fonction des saisons :

- De Septembre à Novembre : Travail dans l'espace potager, fabrication de nichoirs et bricolages Récup'
- De Janvier à Mars : Bricolages Récup', préparation des semis du potager et construction de bacs potager
- D'Avril à Juin : Travail de la laine, plantation et découverte du monde forestier

La session de janvier à mars s'élève à 90€ tandis que les deux autres sessions sont proposées au prix de 75€.
L'année complète s'élève à 210€.

Infos et inscriptions : 0471/62.52.26 – justine@jaco-stages.be – <http://www.jaco-stages.be>

Les aventures de Jaco
EXTRASCOLAIRE
À MELLERY (VILLERS-LA-VILLE)
POUR ENFANTS DE 3 ANS À 12 ANS
(RÉPARTIS EN GROUPE D'ÂGE).

Tarifs	Horaires	Infos & Inscriptions
Septembre à novembre : 75€	Mercredi après-midi	0471/62.52.26
Janvier à mars : 90€	De 14h à 16h30	www.jaco-stages.be
Avril à juin : 75€		justine@jaco-stages.be
Année complète : 210€		

Culture

Le jeune théâtre de la Thyle remonte sur les planches avec Potiche...et cabaret

Du 14 au 21 mars dernier, nous aurions dû jouer **Potiche... et cabaret**. Mais la progression de la Covid 19 en décida tout autrement.

Bien sûr, ce n'est que partie remise !

Nous avons repris nos répétitions et nous sommes prêts à vous présenter :

Potiche...et cabaret, une adaptation de la pièce "Potiche" de Barillet et Grédy les 21-22-28-29 novembre 2020 en la salle Notre-Dame de Tangissart.

Il va de soi que nous tiendrons compte des règles en vigueur : port obligatoire du masque, distanciation physique, ...

Tous les détails pratiques sont sur notre site <http://www.jttvlv.be> et si vous ne l'avez pas encore fait, réservez vite votre place via la rubrique billetterie de notre site ou au Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville (53 rue de l'abbaye - tel 071 87 98 98)

Les comédiens du Jeune Théâtre de la Thyle :

Michel du Bus - Pascale Ledent - Simon Ghislain - Jean-Jacques Debrulle - Nadia Piersotte - Nadia Tondeur - Pierre Debrulle - Martine Sierens - Régine Biquet.



Rentrée inédite pour les chorales Chantilly et Arc-en-Ciel

Après six mois d'inactivité, les chorales Arc-en-Ciel et Chantilly ont fait leur rentrée de septembre dans des conditions nouvelles.

La Maison communautaire de Marbaix étant actuellement réservée aux tests de dépistage du coronavirus, les deux chorales sont temporairement installées dans la salle polyvalente de Sart-Dames-Avelines.

Cette reprise des répétitions, appréciée par tous les choristes, n'a toutefois pas levé toutes les incertitudes que fait peser la pandémie sur leurs projets de concerts. Pour rappel, les deux chorales ont été fondées à l'origine par Marie-Jeanne Vansamille, qui est aujourd'hui présidente d'honneur de Chantilly, dont la direction musicale est assurée par Jérôme Carlier, étudiant universitaire.

L'Ensemble vocal royal Chantilly travaille sur un double objectif. Il prépare, d'une part, la traditionnelle messe de la Sainte-Cécile qui sera célébrée en l'église de Tilly le dimanche 15 novembre et d'autre part, il enrichit son répertoire de quelques nouveautés en vue de ses prestations futures.

Les répétitions ont lieu le mardi soir à 20 h. Toute personne intéressée par la musique vocale peut venir assister à une répétition. On attend des nouveaux adhérents qu'ils chantent juste. Savoir lire une partition est utile, mais pas indispensable.

Arc-en-Ciel est animé par un trio d'anciennes du chœur d'enfants : Margaux Bruyr, Estelle De Meyer et Elodie Devos. Elles ont déjà réuni une dizaine de jeunes choristes âgés de 7 à 10 ans, mais elles acceptent aussi les enfants plus jeunes (dès 5 ans) ou plus âgés (jusqu'à 12 ou 13 ans). Les répétitions sont organisées (hors vacances scolaires) le mercredi, de 18h30 à 19h30, en fonction des horaires des animatrices, étudiantes dans l'enseignement supérieur. Elles demandent une participation financière de 12 € par an, pour couvrir les frais d'assurance et de photocopies.

Contacts :

Pour Chantilly : Jérôme Carlier (chantilly.jerome@gmail.com), Marine Debaut (m.debaut@hotmail.com) ou Jean-Luc Léonard (jlleonard@voo.be)

Pour Arc-en-Ciel : Margaux Bruyr (mgx.bruyr@gmail.com ou 0499/28.95.19), Estelle De Meyer (estelledemeyer001@gmail.com ou 0460/85.70.07) et Elodie Devos (elodie1devos@gmail.com ou 0491/93.25.98)





Journée de l'artisan



Rendez-vous ce 15 novembre chez tous les artisans de Belgique, et plus près de chez nous à Villers-la-Ville, en Terre d'évasion, rue de l'Abbaye, 21 Mellery.

A cette adresse vous attendent les céramistes Lydie et Norbert-Mathieu, de 10 à 18h.

Bien entendu, à cette occasion, ils feront une démonstration de leur savoir-faire, et un petit verre vous sera également offert.

Infos : Lydie et Norbert-Mathieu (WERRES) – 0474/773297 – 071/879263

norbert.werres@laposte.net – www.terre-evasion.be – www.journeedelartisan.be – www.facebook.com/norbert.werres

La journée de l'artisan est une initiative du SPF économie, avec le soutien du Ministre fédéral des PME et indépendants

Tourisme

Les sentiers éco-pédagogiques remis à neuf

Les bénévoles de la Commission Chemins et Sentiers (CCS) ont décidé de réhabiliter les quatre parcours éco-pédagogiques en souvenir de "Petit Jacques" et pour le plus grand bonheur des marcheurs.

Le sentier principal part du parking de la pharmacie de Villers-la-Ville vers la rue de la Batterie et remonte jusqu'à la Chapelle Sainte Apolline et vers les 4 Chênes. Les autres sont situés de part et d'autre de la rue du Try Charniau à Sart-Dames-Avelines.

« Tout au long des sentiers, il y a plus de vingt panneaux descriptifs sur les arbres et les essences rencontrées au cours de la promenade », explique Jacques Taminiou, membre de la CCS en charge du projet.



C'est la Commission des Chemins et Sentiers (CCS) de Villers-la-Ville qui est à l'origine de cette remise à neuf. Initialement, les sentiers éco-pédagogiques sont une idée et réalisation d'un ancien membre, Jacques Beelen, décédé depuis.

Outre la mission des bénévoles de la CCS d'effectuer le balisage des promenades, un important travail de remise en état des circuits inter et intra-villages est en cours de réalisation avec l'aide et la très bonne collaboration de l'Administration communale.

Vous souhaitez rejoindre la Commission des Chemins et Sentiers ? Merci de prendre contact avec le Syndicat d'Initiative via 071/87.98.98 ou sivillerslaville@skynet.be



Prévention

Feux d'artifice : de judicieux conseils pour passer des fêtes en toute sécurité

« Il est interdit de tirer des feux d'artifice sur le territoire de la Commune sans autorisation préalable du Collège communal accompagnée d'une déclaration de classe 3 » .

Toute utilisation est donc soumise à une autorisation préalable.

Un particulier peut détenir sans autorisation à concurrence de 1 kg de matières pyrotechniques contenue dans les artifices de joie et/ou de signalisation.

Un particulier peut uniquement acheter des artifices dans les magasins reconnus et spécialisés qui possèdent une autorisation fédérale .



Quelques conseils pour utiliser vos feux d'artifices en toute sécurité :

Avant de procéder à un tir de feux d'artifice, il faut :

- solliciter une autorisation auprès des autorités;
- stocker les artifices de joie dans un endroit sec, dans un espace fermé, hors d'atteinte des enfants;
- lire toutes les notices d'instruction avant la mise à feu d'un artifice quel qu'il soit;
- choisir un lieu de tir approprié : une zone bien dégagée, idéalement plate, horizontale et dure, se trouvant loin des habitations, des véhicules en stationnement et éloignée d'une végétation abondante surtout si celle-ci est sèche;
- en cas de vent fort, annuler le tir de fusées.

Pendant le tir, il faut :

- respecter impérativement les limites d'âge imposées en fonction de la catégorie de produit que vous allez utiliser;
- veiller à ce que les spectateurs restent à bonne distance du tir;
- avoir de l'eau à disposition et un extincteur;
- être sobre : pour le tireur, pas d'alcool ni avant ni pendant le tir;
- pour le tir des fusées, fixez solidement un tube dans le sol. Placez-y le bâton de la fusée et ne tirez qu'une fusée à la fois. Attendez toujours le départ de la fusée avant d'en placer une autre;
- stabiliser les batteries en les entourant, par exemple, de blocs lourds. N'allumez les mèches qu'avec un brin allumeur que vous aura donné votre fournisseur. A défaut, un cigare ou une cigarette conviennent également. Surtout, bannissez les allumettes ou les briquets : le risque d'allumer la mèche au mauvais endroit est bien réel et vous n'aurez pas le temps de vous écarter;
- allumer toujours les mèches avec les bras tendus;
- ne jamais retourner vers un artifice dès que la mèche a été allumée. En cas de non-fonctionnement, restez à distance pendant au moins 30 minutes.

Après le tir, il faut :

- éteindre immédiatement les résidus incandescents au niveau du sol;
- nettoyer la zone de tir.

A retenir également :

Les déchets de feux d'artifice tirés qui ont fonctionné peuvent être jetés avec les déchets ménagers. Mais les feux



Prévention (suite)

d'artifice qui n'ont pas fonctionné ou qui ont partiellement fonctionné ne peuvent en aucun cas se retrouver avec les déchets ménagers. Vous devez ramener les feux qui n'ont pas ou partiellement fonctionné chez les détaillants qui vous les ont vendus.

Pour plus d'informations, consultez la brochure éditée par le SPF Economie: <https://economie.fgov.be/fr/publications/ne-gachez-pas-votre-fete>

Et nos amis les animaux ? :

- Mettez vos animaux en lieu sûr : les chiens et les chevaux, notamment, ont peur du bruit des feux d'artifice, dès les premières déflagrations. Les détonations peuvent créer la panique chez les animaux domestiques et sauvages. Le stress peut provoquer la fuite, voire un malaise cardiaque. Evitez donc d'utiliser des pétards à proximité d'animaux;
- Si un tir est organisé près de chez vous, fermez les volets, allumez la lumière et la radio ou la télévision pour atténuer le bruit et les éclairs.

Que faire en cas d'accident et/ou de brûlure grave ?

- Faites couler abondamment de l'eau claire et fraîche sur les zones brûlées, pendant au moins 15 minutes. N'appliquez pas d'onguents et autres produits de ce type sur les brûlures;
- Appelez immédiatement les secours au numéro des urgences 112 ou rendez-vous à la permanence d'un des centres des brûlés du pays.

Inscrivez-vous sur la plate-forme Be-Alert



METEEN VERWITTIGD BIJ
EEN NOODSITUATIE?
ALERTÉ DIRECTEMENT EN
SITUATION D'URGENCE ?
SOFORT ALARMIERT BEI
NOTFALLSITUATIONEN?
WWW.BE-ALERT.BE

Etre alerté d'une situation d'urgence ?

Simple comme un clic ! Connaissez-vous la plate-forme Be-Alert ? BE-Alert est un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message sous forme d'appel vocal, de sms et/ ou d'e-mail, à la population en situation d'urgence. De la sorte, vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide (ex : Fermez portes et fenêtres lors d'un incendie). BE-Alert dispose d'une capacité suffisante pour alerter simultanément un grand nombre de citoyens, via différents canaux : 100 SMS par seconde, 600 appels téléphoniques simultanés, 10.000 mails par seconde.

Quelles démarches ?

C'est très facile, rendez-vous sur le site Internet : <http://www.be-alert.be>, inscrivez-vous en indiquant votre nom, prénom, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre e-mail.

Vous pouvez également indiquer d'autres adresses de façon à être informé si une situation d'urgence se présente, par exemple à proximité de l'école de vos enfants, du domicile de vos parents, de votre lieu de travail...

Ces informations resteront confidentielles et ne seront en

aucun cas divulguées à des tiers. Votre inscription vous permettra de recevoir gratuitement des messages d'alerte quand une situation d'urgence se présente, comme par exemple un risque d'inondation, un incendie, une pollution, etc...

La commune de Villers-la-Ville est affiliée à cette plate-forme depuis début 2018 et pourra utiliser cet outil et envoyer un message d'alerte à tous ceux qui se sont inscrits sur le site Internet. Un seul conseil : rendez-vous sur le site de Be-Alert et inscrivez-vous. C'est simple comme un clic et en cas d'incident, vous êtes alerté et informé des situations d'urgence et des mesures à prendre.



Action sapins de Noël de l'Unité des 4 Chênes

Cela fait maintenant huit années consécutives que l'Unité des 4 Chênes de Villers-la-Ville vous propose de commander votre sapin de Noël et de le recevoir directement à votre domicile (les livraisons seront effectuées le week-end des 12 et 13 décembre).

Cette année, les bénéfices de cette action seront reversés aux Pionniers de l'Unité et ceci dans le but d'aider financièrement leur camp humanitaire à l'étranger.

Pour profiter de cette action, rien de plus simple : vous scannez le QR Code ci-dessous avec votre smartphone et vous remplissez le formulaire associé. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : pionniers.vlv@gmail.com. Le formulaire est à compléter pour le 28 novembre au plus tard.

Tableau des prix :

Nordmann (150-175cm) : 35€

Nordmann (175-200cm) : 40€

Nordmann (225-250cm) : 70€



Evénements

SUIVEZ AUSSI L'INFORMATION AU FUR ET À MESURE SUR
FACEBOOK : 1495- COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE OU
WWW.VILLERS-LA-VILLE.BE

> Dimanches 8 et 22 novembre :

Marche nordique à Villers-la-Ville. Réservation souhaitée auprès de Carine Matthys au 071/87.74.59

> Mardi 10, Samedi 14 et Dimanche 15 novembre :

Concours de chiens de chasse en plaine - Château de la Hutte (sur terrain privé). Club Belge de l'Epagneul Breton - Monsieur Nargaud - Rue Jumerée 34 à 1495 Sart-Dames-Avelines - 0486/25.56.12

> Mardi 10 novembre à 20h00 :

Conférence sur le diabète sucré en 2020 présentée par le Dr Vanderijst. Détails en page 10.

> Mercredi 11 novembre à 11h00 :

Armistice - Cérémonie en l'église de Marbisoux - Messe - Dépôt de fleurs sur les monuments aux morts

> Dimanche 15 novembre à 11h00 :

Fête du Roi - Te Deum chanté en l'église de Tilly - Messe de la Ste Cécile

> Jeudi 19 novembre à 19h00 :

Atelier : Réaliser une vraie Paëlla poulet avec une cuisinière espagnole. Détails en page 10.

> Vendredi 20 novembre :

Distribution d'arbustes fruitiers dans le cadre de la Sainte-Catherine - Marché hebdomadaire de Villers-la-Ville. Détails en page 7

> Samedi 21-Dimanche 22-Samedi 28 et Dimanche 29 novembre :

Pièce de théâtre : 'Potiche ... et cabaret' - Salle Notre-Dame de Tangissart. Détails en page 12.

> Jeudi 26 novembre à 19h00 :

Conférence sur le Home organising: « Je m'organise chez moi pour me sentir mieux ! » Détails en page 10.

> Jeudi 24 décembre :

Réveillon de solidarité 'Plus jamais seul(e) à Noël' - Salle polyvalente de Sart-Dames-Avelines - Rue Gustave Linet 40. Détails en page 9

La tenue et l'organisation de ces événements peuvent évoluer selon les réglementations du CNS.

